

Dès le 11 mai 2020, la CGSS de La Réunion lance pour ses assurés, cotisants et retraités

L'accueil sur rendez-vous téléphonique

Afin de faciliter le traitement de vos dossiers et de vous accompagner au mieux en cette période de crise sanitaire, la CGSS vous invite à prendre un rdv téléphonique avec un de nos conseillers. Vous pourrez bénéficier d'un entretien personnalisé sur rendez-vous téléphonique pour le traitement de vos droits. L'objectif est de faciliter vos démarches et de répondre à vos besoins de manière simple et efficace sans que vous n'ayez besoin de vous déplacer, tout en assurant votre sécurité et celle de nos agents, et limitant ainsi tout risque sanitaire.

LE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Dans la plupart des cas, vos demandes peuvent être traitées par téléphone et vous n'aurez pas à vous déplacer.

Vous pouvez prendre un rendez-vous :

• En ligne sur :

www.ameli.fr depuis votre espace personnel pour un rdv avec un conseiller ASSURANCE MALADIE

www.lassuranceretraite.fr depuis votre espace personnel pour un rdv avec un conseiller ASSURANCE RETRAITE

www.contact.urssaf.fr pour un rdv avec un conseiller URSSAF

• Par mail :

Pour les Travailleurs Indépendants : contact.reunion@secu-independants.fr

Pour les Agriculteurs : info.nsa@cgss.re

Ce service est gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24.

• Par téléphone au :

36 46 ⁽¹⁾ pour un rdv avec un conseiller ASSURANCE MALADIE – accessible de 10h30 à 17h30, du lundi au vendredi

39 60 ⁽¹⁾ pour un rdv avec un conseiller ASSURANCE RETRAITE – accessible de 8h à 12h et de 13h à 15h, du lundi au vendredi

39 57 ⁽²⁾ pour un rdv avec un conseiller URSSAF – accessible de 8h à 12h et de 13h à 15h, du lundi au vendredi

36 98 ⁽³⁾ pour un rdv avec un conseiller TI - accessible de 8h à 12h et de 13h à 15h (appel gratuit)

0262 40 33 25 ⁽³⁾ pour un rdv avec un conseiller Protection Sociale Agricole

• En déposant une demande écrite sur papier libre dans l'une de nos boîtes aux lettres présentes sur nos sites d'accueil habituels. Merci d'indiquer vos nom, prénoms, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale ou numéro de cotisant et l'objet de votre demande de rendez vous (en une ou deux lignes maximum).

Nous nous engageons à vous recontacter dans les 48h (jours ouvrés).

Pratique et efficace, le rendez-vous téléphonique c'est l'assurance d'être appelé à l'heure et au jour fixés ; vos démarches sont plus faciles et votre conseiller traite plus efficacement votre dossier !

ATTENTION : Lorsque la CGSS vous appelle, le numéro qui s'affiche est 36 46, 39 60, 39 57 ou NUMERO MASQUE.

⁽¹⁾ Service 0,06€/min + prix appel ⁽²⁾ Service 0,12€/min + prix appel ⁽³⁾ Service gratuit + prix appel

PRECISION ACCUEILS PHYSIQUES :

Nos accueils en espace libre service restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Contact Presse :

Suzanne BOUNEA

0262 40 33 70

suzanne.bounea@cgss.re